
Des Territoires des 1000 premiers jours mais une FAQ

 Pierre-Yves Manchon · le 11/06/21 à 11:40

Une FAQ pour partager vos questions et nos réponses.

1. Qu'est-ce que les 1000 premiers jours ?
 2. AAP - Quels porteurs de projets sont éligibles pour les AAP régionaux ?
 3. AAP - Est-il possible de faire des co-financements ?
 4. AAP - Quel rôle joue le national dans la sélection des lauréats des AAP régionaux ?
 5. AAP - Quel est le cadrage national des AAP régionaux ?
 6. AAP - La collaboration ARS / DREETS est-elle une condition sine qua non pour lancer un AAP régional ?
 7. AAP - Quels partenaires mobiliser et comment (en si peu de temps) ?
 8. AAP - Faut-il associer les Caf à l'appel à projet 1000 premiers jours ?
 9. AAP - Quel rôle peuvent jouer les Commissaires à la lutte contre la pauvreté ?
 10. AAP - Quel est le calendrier des AAP régionaux ?
 11. AAP - Est-il possible de faire un AAP régional plus ciblé thématiquement ou géographiquement ?
 12. AAP - Est-il possible de partager les AAP régionaux en préparation ou déjà lancés ?
 13. AAP - Comment les projets retenus seront-ils valorisés ?
 14. AAP - Comment pousser l'Eveil, Artistique et Culturel dans les projets ?
-

1. Qu'est-ce que les 1000 premiers jours ?

Un morceau de vie, un moment à investir, un territoire à parcourir entouré.e.s et l'ambition d'une politique publique "en coutures anglaises".

C'est un moment clef pour le développement de l'enfant, bien identifié par la littérature scientifique et l'OMS.

Un morceau de la vie des parents et de l'enfant qui court grosso modo de la grossesse au seuil de l'école maternelle.

Un moment de vulnérabilités, pour l'enfant et les parents (ce qui est relativement bien connu) mais aussi un fantastique moment d'opportunités, de potentialités : le moment de tendre la main à son

enfant et de poser avec lui certaines des fondations de sa vie future. Par l'intéraction, le jeu, l'attention, l'éveil, etc.

Un territoire que chaque parent découvre le plus souvent chemin faisant. L'important est de cheminer accompagné.e, en étant attentif non seulement aux besoins de l'enfant mais aussi à ses besoins de parents. Et de savoir mobiliser les nombreuses ressources et soutiens qui existent d'ores-et-déjà mais que les parents connaissent parfois mal ou estiment ne pas être pour eux.

L'ambition d'une politique publique "en coutures anglaises" qui efface dans l'expérience des parents les ruptures de continuités nées des séparations de disciplines, de compétences, de financements. L'ambition est un parcours sans rupture, en créant du liant, en insufflant des réflexes partenariaux, en soutenant le développement de services pensés à partir des besoins de l'enfant et de l'expérience des parents.

Cette ambition politique est portée par le Secrétaire d'Etat à l'enfance et aux familles. Elle s'incarne dans :

- le rapport de la commission d'experts présidée par B. Cyrulnik remis en septembre 2020 ;
- l'instruction du 16 avril 2021 qui détaille les 5 axes prioritaires d'action, à déployer en articulation avec les autres stratégies et programmes nationaux ;
- les appels à projets régionaux 1000 premiers jours portés par les ARS et les DREETS, en lien étroit avec les CLP, les Caf, les Cnam et les DRAC.

2. AAP - Quels porteurs de projets sont éligibles pour les AAP régionaux ?

A peu près tous, et mieux encore dans le cadre de partenariats.

Collectivités locales, Etablissements de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Réseaux de santé, Etablissements d'accueil du jeune enfant, Maisons d'assistants maternels (MAM), Relais d'assistants maternels, Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), structures de soutien à la parentalité (sous toutes ses formes), etc.

Quelle que soit la nature du porteur de projet, et quel que soit son "coeur de métier", un point intéressant sera toujours que le porteur de projet se montre capable de "sortir" de ses murs et de son coeur de métiers, ou inversement prêt à s'ouvrir aux autres acteurs et dispositifs qui accompagnent les (futurs) parents de jeunes enfants.

Par exemple : un établissement d'accueil du jeune enfant ou un relais d'assistants maternels qui renforce son activité de soutien à la parentalité en proposant d'organiser dans ses locaux (ou en itinérance) des ateliers réunissant pros et parents autour de sujets liés à la santé de l'enfant mais aussi des parents ou des activités d'éveil artistique et culturel ; qui tisse des partenariats avec des acteurs du champ sanitaire (ex. un réseau de santé ou une maternité ou une CPTS) et culturel ; et qui est prêt à s'ouvrir non seulement aux parents des enfants accueillis mais aussi aux autres (futurs parents, parents d'enfants non-accueillis dans l'établissement).

3. AAP - Est-il possible de faire des co-financements ?

Oui, tout à fait et c'est une très bonne chose.

Le premier co-financement est celui qui réunit ARS et DREETS : chacune dotée d'une enveloppe de 100 000 euros.

Certains CLP envisagent également de mettre au pot commun.

Les Caf peuvent apporter leur soutien, notamment grâce aux crédits du Fonds Parentalité.

Mais d'autres financements sont évidemment possibles (ex. collectivités).

4. AAP - Quel rôle joue le national dans la sélection des lauréats des AAP régionaux ?

Aucun.

Les AAP régionaux sont à la main des ARS et des DREETS et doivent leur permettre de soutenir des projets répondant à leur analyse des besoins du territoire régional.

La sélection des lauréats appartient aux ARS et aux DREETS. Le ministère encourage simplement d'associer les partenaires clefs (CLP, Caf, Cnam, DRAC) à un moment ou un autre du processus, y compris pour que chacun puisse ensuite valoriser ces projets.

La seule exigence : transmettre à la direction de projet 1000 premiers jours et à la DGCS la liste des lauréats pour qu'une valorisation nationale puisse être faite.

5. AAP - Quel est le cadrage national des AAP régionaux ?

Celui des 6 axes de l'instruction du 16 avril 2021, avec possibilité de ciblage thématique régional.

Qui indique les 6 axes possibles et invite à avoir une approche partenariale, cherchant à associer autant que possible les acteurs clefs de la "communauté des 1000 premiers jours" : CLP, Caf, Cnam, CD (avec la difficulté du calendrier électoral), DRAC et au-delà les membres des comités départementaux des services aux familles.

Les AAP régionaux peuvent piocher dans les 6 axes proposés ou en reformuler un nouveau dès lors qu'il s'inscrit sur au moins un des 6 axes de l'instruction.

6. AAP - La collaboration ARS / DREETS est-elle une condition sine qua non pour lancer un AAP régional ?

Non, même si elle est souhaitable.

Les deux enveloppes ARS et DREETS peuvent permettre de soutenir un même projet mais elles sont distinctes et non-fongibles.

L'instruction du 16 avril 2021 invite fortement à faire un AAP conjoint ARS / DREETS car cette approche partenariale, qui vise à tisser des liens de travail et à dépasser le clivage entre le sanitaire et le social, est au cœur de l'ambition des 1000 premiers jours.

Cependant, si dans une région, pour une raison X ou Y (par exemple un autre AAP sur la petite enfance ou la périnatalité a récemment été lancé), il n'est pas possible de faire un AAP conjoint, il reste possible pour une ARS ou une DREETS de faire son propre AAP, sur son domaine ("santé du jeune enfant" pour l'ARS ; "accompagnement des parents" pour la DREETS). Le cas échéant avec d'autres partenaires (ex. Caf).

7. AAP - Quels partenaires mobiliser et comment (en si peu de temps) ?

La famille des 1000 premiers jours, réunissant les acteurs du sanitaire et du social.

Or celle-ci n'est pas une évidence. Un des intérêts des appels à projets 1000 premiers jours est d'inviter à créer cette famille, à dépasser les clivages entre les champs sanitaires et sociaux, ou culturels.

Il est ainsi intéressant de chercher à associer aux appels à projets en particulier :

- Les Caf ;
- Les Cjam ;
- Le.la Commissaire Pauvreté régional (qui peut mettre en relation avec les animateurs des groupes de travail régionaux sur la petite enfance et le soutien à la parentalité de la stratégie Pauvreté) ;
- La DRAC ;
- Les services préfectoraux en charge des actions de cohésion des territoires (ex. politique de la ville, Cités Educatives, Petites Villes de Demain, Action Coeur de Ville, Tiers-Lieux, etc.)
- Le.la Commissaire de massif dans les régions concernées ;
- Les collectivités locales lorsque c'est possible (notamment celles engagées dans les programmes visant à renforcer leur attractivité telles que les Petites Villes de Demain).

Il n'est jamais trop tard pour les associer.

Si les contraintes de calendrier rendent difficile une conception partenariale de l'AAP, il est toujours bon de les informer de l'AAP, de prévoir de les associer à la sélection des lauréats ou a minima des informer des projets retenus.

8. AAP - Faut-il associer les Caf à l'appel à projet 1000 premiers jours ?

Oui, c'est essentiel et il n'est jamais trop tard.

Les Caf sont particulièrement utiles sur le volet "Accompagnement des parents" car :

- Elles soutiennent de nombreux dispositifs de soutien à la parentalité et les différents modes d'accueil (crèches, assistants maternels, etc.) ;
- Elles peuvent soutenir des projets grâce au Fonds national Parentalité ;
- Elles disposent d'une expertise en ingénierie de projet ;
- Elles disposent du diagnostic des besoins réalisé dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Il est possible d'associer les Caf :

- A n'importe quel moment : lors de la conception de l'AAP, ou lors de l'instruction et de la sélection des lauréats ;
- En étudiant les possibilités de co-financement ;
- En mobilisant leur connaissance des SDSF.

Le plus simple est de contacter collectivement les Caf de la région quitte à leur demander de désigner un référent / porte-parole unique pour l'ensemble des départements.

9. AAP - Quel rôle peuvent jouer les Commissaires à la lutte contre la pauvreté ?

Un rôle important ! De facilitateurs, d'agrégateurs et de mobilisateurs.

En particulier pour la mise en relation des différents acteurs en particulier DRAC, services déconcentrés (qui pilotent les actions politiques de la ville et plus généralement cohésion des territoires), Caf, animateurs des GT régionaux de la stratégie pauvreté, sous-préfets Relance, etc.

Mais aussi pour l'agrégation ou l'articulation avec les autres stratégies ou programmes nationaux, pour éviter de les doubler (ou les effets repêchage) mais au contraire chercher les complémentarités.

Enfin ils connaissent bien les acteurs et les porteurs de projets potentiels (associations, collectivités, etc.) et peuvent aider à les mobiliser.

10. AAP - Quel est le calendrier des AAP régionaux ?

Objectif : des lauréats pour début septembre.

La plus part des régions prévoient un lancement de leur AAP dans la 2ème quinzaine de juin, certaines s'étant lancées dès la mi-juin (ex. Martinique dès le 8 juin ! ou Bourgogne-Franche-Comté le 14 juin).

Chaque binôme régional (ou singleton le cas échéant) organise comme il le souhaite les phases de publicité puis de réception et instruction.

L'important est de pouvoir transmettre à la direction du projet 1000 premiers jours et à la DGCS une liste de lauréats début septembre pour une valorisation nationale en articulation avec la campagne de marketing social de septembre.

11. AAP - Est-il possible de faire un AAP régional plus ciblé thématiquement ou géographiquement ?

Oui, tout à fait. L'important est de répondre aux besoins locaux.

Les AAP régionaux peuvent piocher dans les 6 axes proposés ou en reformuler un nouveau dès lors qu'il s'inscrit sur au moins un des 6 axes de l'instruction.

Certains ont envisagé de ne retenir que quelques axes, d'autres un seul des axes et de le préciser, d'autres enfin de faire de l'un des axes (sur la place du père ou du second parent) un prérequis transversal pour tout projet.

Il est par ailleurs possible de proposer un ciblage géographique et d'exiger (ou de valoriser lors de l'instruction) que les projets soient, par exemple, en QPV ou en ZRR, en lien avec une Cité Educative ou un Etablissements de service, installé dans une ville du programme Petites Villes de Demain ou du programme Action Coeur de Ville, etc.

12. AAP - Est-il possible de partager les AAP régionaux en

préparation ou déjà lancés ?

Oui, s'il vous plaît ! La direction de projet et cet espace peut y aider.

Dès que votre AAP est lancé, pensez à l'indiquer à la direction de projet 1000 premiers jours.

Vous pouvez aussi nous transmettre le lien ou le document afin que nous les mettions à la disposition de tous ceux que réunit cet espace et que nous puissions les transmettre pour relais à nos partenaires (ex. ANCT).

13. AAP - Comment les projets retenus seront-ils valorisés ?

Nationalement, avec l'appui des partenaires et essentiellement en ligne.

Notre souhait est de faire connaître les projets soutenus ici ou là afin de donner des idées ailleurs.

Notre stratégie de valorisation est encore en cours de conception mais elle devrait inclure :

- une visibilité sur le site du MSS (carte permettant de naviguer dans les territoires des projets 1000 premiers jours, avec quelques lignes de description pour chaque projet) ;
- une mise en valeur articulée avec la campagne de marketing social 1000 premiers jours qui sera lancée en septembre 2021 ;
- une intégration dans les projetothèques des partenaires institutionnels ;
- une information coucou dans les newsletters de nos partenaires ;
- une série de post sur les réseaux sociaux (ex. linkedin, idealco Petite enfance, etc.) mettant en valeur les projets soutenus, a minima un par région, selon la sélection proposée.

14. AAP - Comment pousser l'Eveil, Artistique et Culturel dans les projets ?

En mobilisant la DRAC, et en l'explicitant dans le cahier des charges.

"L'aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits, notamment des plus défavorisés" est l'axe prioritaire n°4 des AAP 1000 premiers jours.

L'éveil culturel et artistique est par ailleurs bien identifié comme un élément de qualité et une exigence pour les modes d'accueil du jeune enfant. Il constitue l'un des 7 thèmes du plan de formation Enfance=Egalité des professionnels de la petite enfance.

Dans le cadre des AAP 1000 premiers jours, l'éveil culturel et artistique peut ainsi être soutenus via (à titre d'exemples) :

- Des projets d'activités et ou d'ateliers (lecture, musique, peinture, danse, etc.) à destination des enfants, avec ou sans leurs parents, dans un mode d'accueil (y compris en Relais d'assistants maternels) mais aussi en LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), dans un centre social ou espace de vie social, dans une maternité, dans une PMI, etc.
- Des projets associant activités d'éveil artistique et culturel (cf. supra), sorties culturelles pour les parents et garde des enfants en soirée (à l'image de ce qui a été fait par le centre social Cusset) ;
- Des projets d'aménagements des locaux (crèche, RAM, LAEP, centre social, maternité, etc.) pour faciliter l'accès à la musique, à la lecture, etc. ;

- Des projets reposant sur une démarche d'aller vers, en direction des parents et enfants les plus défavorisés (ex. structure itinérante avec ateliers de lecture et autres activités d'éveil, structures pop'up d'éveil culturel et artistique dans les lieux de vie du quotidien, etc.) ; ciblant par exemple les enfants résidant en CADA, HUDA, CHRS, résidences sociales, pensions de famille, etc.
- Des projets enrichissant d'un volet artistique et culturel l'offre de service d'un établissement de service ou d'une Cité Educative ;

Tournez-vous vers votre DRAC.

Chaque DRAC est mobilisée en faveur de l'éveil culturel et artistique. Dans le cadre des AAP, elle peut :

- Partager les diagnostics faits dans le cadre des conventions globales ou des schémas départementaux des services aux familles ;
- Orienter le regard vers les collectivités d'ores-et-déjà mobilisées en faveur de l'éveil artistique et culturel dans le cadre d'un Contrat local d'éveil artistique du jeune enfant, d'un Contrat local d'éducation artistique et culturelle, d'une Convention territoriale de Développement Culturel, d'un Contrat territoire lecture, d'un Contrat Départemental Lecture-Itinérance, etc. ;
- Mobiliser son réseau d'acteurs culturels pour qu'ils portent ou enrichissent les projets ;
- Accompagner le développement de lieux et d'espaces d'éveil artistique et culturel ;
- Mobiliser la commande publique et favoriser le 1% artistique dans les lieux dédiés à la petite enfance ou à la parentalité ;
- Faire le lien avec des formations actions et des journées Enfance=Egalité dans le cadre du plan de formation petite enfance notamment autour du langage, de l'éveil artistique et culturel. Les propositions autour de l'alimentation et la nature peuvent également être abordées au travers de projets artistiques ;
- Participer à la sélection des projets et à l'évaluation partagée avec les acteurs du territoire.

Retrouvez les contacts des **référénts Eveil artistique et culturel** ici : https://symbiose.social.gouv.fr/jcms/c_2087935/fr/territoires-des-1000-premiers-jours?explorerCurrentCategory=c_2087921&portlet=c_2087934

NB :

- Il existe de **conventions liant DRAC et ARS** ;
- Certaines DRAC ont engagé des **partenariats structurants avec la CAF** (Côte d'or, Réunion, Var, Seine-Maritime).

Pour info, sur votre territoire la DRAC :

- Accompagne les collectivités (Régions, départements et EPCI) dans le développement d'actions d'éveil artistique et culturel par la mobilisation des artistes, des structures conventionnées ou subventionnées et des acteurs associatifs.
- Soutient la création et le développement des offres (création d'œuvres, résidences d'artistes dans les EAJE ou dans un territoire, résidences passerelles, plateformes jeune public)
- Soutient le développement d'actions dans les structures culturelles (bibliothèques médiathèques, fonds régionaux d'art contemporain, artothèques, musées, monuments, cinéma etc.) ou hors les murs **dans les structures petite enfance, sanitaires ou sociales** (Maternité, PMI, EAJE, LAEP, Centre Sociaux, Foyer ruraux etc.)

Pour en savoir plus : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-EAC-une-politique-multipartenariale>

Et <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

 **0 vote**